



PROFIL *Express*

Le 25 octobre 2001

L'avenir des professionnels se joue dans les prochaines semaines

Vous le savez tous, la fusion des municipalités de l'île de Montréal amènera aussi des bouleversements sur le plan syndical. Ce dossier est tout aussi déterminant que celui des modalités d'intégration du personnel dans la nouvelle ville. Vous devez le prendre avec le plus grand sérieux. Le syndicat qui vous représentera dans la nouvelle ville aura un impact important tant sur le plan de votre carrière que de vos conditions de travail futures.

Depuis le milieu de l'été, les syndicats qui représentent des professionnels ont fait valoir leur point de vue sur la définition des juridictions syndicales des professionnels dans la nouvelle ville devant le commissaire du travail. Les plaidoiries sont maintenant terminées. Le commissaire devait rendre sa décision à ce sujet avant le 27 octobre, mais cette date a été reportée au 2 novembre prochain.

Précisons que la décision du commissaire ne portera que sur le partage des juridictions syndicales, c'est-à-dire sur le nombre et la définition des unités d'accréditation. C'est par un vote d'allégeance, au scrutin secret, que sera décidé quel syndicat représentera chacune de ces unités.

Le vote pour votre futur syndicat

Le vote est prévu pour le 11 décembre. Il est indispensable que chacun

d'entre vous se fasse un devoir d'aller voter pour être représenté par le syndicat de son choix. Nous l'avons dit et le répétons, un seul vote peut faire la différence.

Par ailleurs, nous tiendrons notre assemblée générale de fin d'année le 4 décembre. Au cours de cette réunion, nous vous donnerons de l'information sur le processus électoral. Réservez votre soirée.

De plus, nous rencontrerons les professionnels des autres syndicats qui désirent obtenir de l'information sur le SPPMM. Ces séances se donneront par petits groupes, aux professionnels qui en font la demande, sur la base des lieux de travail, des affinités professionnelles, etc.

Les procédés douteux du SFMM

Revenons maintenant sur le fait que le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal vous a envoyé du courrier à votre adresse personnelle. L'adresse personnelle est une information nominative à laquelle le SFMM ne peut avoir accès que par des moyens illicites. Malheureusement, cette façon de faire n'est pas inhabituelle chez le SFMM.

Comme chacun le sait, l'approche syndicale du SPPMM est à l'opposé. Nous n'avons pas besoin d'utiliser des procédés douteux ni d'intimider nos membres pour les convaincre. Au SPPMM, l'adhésion repose sur la démocratie et sur la participation de tous les membres aux décisions importantes. Notre pratique est éthique, c'est là une caractéristique qui nous distingue.

Le moment du vote approche. Ce moment sera décisif pour notre avenir, et encore une fois, un appui moral au SPPMM ne suffira pas. Tous les professionnels doivent aller voter. Nous sommes convaincus que vous répondrez à cet appel afin de vous assurer de la meilleure représentation syndicale.